

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 14 FEVRIER 2014

DATE DE CONVOCATION : 10 février 2014
DATE D'AFFICHAGE : 10 février 2014
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 12
POUVOIRS : 6
VOTANTS : 18
ABSENT : 1

L'an deux mil quatorze, le quatorze février, à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Étaient présents : Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Geneviève GENDRE, Jean WEYER, Maires Adjoints, Daniel CAHUZAC, Françoise CELAS, Isabelle BRUAUX, Dany ROUGERIE, Patricia DESCROIX, Raphaël MENDES, Guy CABANIÉ formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Hervé DELAVEAU représenté par Martine FITTE-REBETÉ
Jacques DELPORTE représenté par Mireille MUNCH
Serge GUINDOLET représenté par Patricia DESCROIX
Pascal JACQUES représenté par Isabelle BRUAUX
Michel LAKDARI représenté par Robert DUVEAU
Matthieu MAÏA représenté par Geneviève GENDRE

Absent excusé : Stéphane MEUNIER

Secrétaire de séance : Guy CABANIÉ

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de modifier les points à l'ordre du jour, comme suit :

Reporter : 2. CHATEAU : Convention avec l'Association de Chasse de Ferrières

Ajouter : 9. URBANISME : Avenant à la promesse de vente du 18 octobre 2012 concernant parcelle cadastrée A665.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les modifications mentionnées ci-dessus.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2013

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion du vendredi 20 décembre 2013.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE MARNE-LA-VALLEE (SIAM) :
APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DES STATUTS DU SYNDICAT**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la modification de l'article 1 des statuts du SIAM qui clarifie et ajuste la nature juridique du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique : APPROUVE la modification de l'article 1 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM).

**MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DE MARNE-LA-VALLEE : SIGNATURE DE DEUX
CONVENTIONS POUR 2014**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE : Autorise Madame Le Maire à signer les conventions de partenariat avec la Mission Locale pour l'Emploi de Marne-la-Vallée pour l'année 2014.

URBANISME : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.123-13-3,
Vu le Plan local d'Urbanisme, approuvé le 26 décembre 2005,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la modification simplifiée du P.L.U. conformément aux dispositions de L.123-13-3 du Code de l'urbanisme pour modifier le règlement de la zone Nb ;

- DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention insérée dans un journal diffusé dans le département.
- DIT que la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des formalités précitées, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion d'une mention dans un journal diffusé dans le département

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Ferrières-en-Brie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture de Torcy.

**MARCHE PUBLIC : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU MARCHE CONCERNANT
LES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA TAFFARETTE**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les offres de sept sociétés ci-dessous énoncées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DONNE acte à Madame le Maire de son information.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'extension du Groupe Scolaire avec les entreprises :

- **Lot N° 1 - Hors d'Eau -Hors air**
Entreprise CANARD - 36,38 Rue d'Orgeval -77120 - Coulommiers
pour un montant hors taxes de 937 843.28 €hors taxes
- **Lot N°2 - Doublage-Cloisons-Faux Plafonds**
I.T.G. - 450 rue de la Fosse aux Anglais - 77190 -DAMMARIE LES LYS
pour un montant de 103 603.90 €hors taxes
- **Lot N°3 - Menuiserie Intérieure :**
DURANT - Route de Choisy - 77230 - MOUSSY-LE-NEUF
pour un montant de 62 573.90 €hors taxes
- **Lot N°4 - Sol et Mur Scellé**
D.EVOLUTION - 4 rue de Londres - 77290 MITRY-MORY
pour un montant de 9 614.00 €hors taxes

- **Lot N°5 - Peinture et Sol Collé**
DAVOUT PEINTURE - 7 Rue Antoine Lavoisier - 77680 ROISSY-EN-BRIE
pour un montant de 61 943.60 € hors taxes
- **Lot N°6 - Plomberie-Chauffage-Ventilation**
SEVESTE - 27 Rue de Strasbourg -77120 COULOMMIERS
pour un montant de 153 126.21 € hors taxes
- **Lot N°7 - Electricité**
MONFAUCON - 5 rue Denis Papin - 77440 LIZY sur OURCQ
Pour un montant de 73 218.50 € hors taxes

pour un montant total de 1 401 923.30 hors taxes € soit 1 682 307.90 €TTC.

Article 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014 de la commune.

<p>MARCHE PUBLIC : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE -- AVENANT N°1</p>
--

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de répartir les honoraires par bâtiment pour les éléments de mission DET, OPR, et DOE et de réajuster la rémunération du montant du marché de maîtrise d'œuvre au coût des travaux de réhabilitation de la mairie et de ses bureaux annexes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 tel que présenté par Madame Roxane WENIG, représentante de la Société ARCHIPROGRESS, Maître d'Œuvre en charge des travaux de réhabilitation de la Mairie et de ses bureaux annexes, dont le montant se monte à la somme de 86 785.00 € hors taxes, soit 104 142.00 € TTC.

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame Le Maire à signer les documents afférents aux opérations ci-dessus citées.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2014 de la Commune.

MARCHE PUBLIC : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU MARCHE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - BATIMENT ST REMY.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant la nécessité de réaliser les travaux supplémentaires pour la réhabilitation de la Mairie et de ses bureaux annexes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : APPROUVE le projet d'avenant tel que présenté par Madame Roxane WEINIG, représentante de la Sté ARCHIPROGRESS, maître d'œuvre en charge de ces travaux, dont le montant se monte à la somme de **34 170.50 €** hors taxes, soit **41 004.60 €** TTC, pour ce qui concerne le bâtiment du St Rémy.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise MENIER sise au 15 Rue du Général de Gaulle - 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES, pour un montant de **34 170.50 €** hors taxes, soit **41 004.60 €** TTC.

Article 3 : INSCRIT au budget de la commune la somme de **34 170.50 €** hors taxes, soit **41 004.60 €** TTC.

TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DE LA DRAC POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE TOIT DE L'EGLISE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le toit de l'Eglise St Rémy.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : APPROUVE le devis de la société LELU pour un montant de 15 318.42 € hors taxes, soit 18 382.10 € TTC.

Article 2 : SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ainsi qu'auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux d'entretien sur les monuments classés.

Articles 3 : DIT que les crédits nécessaires au paiement des travaux sont inscrits au budget primitif 2014 de la commune.

**TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'EXTENSION
DU GROUPE SCOLAIRE DE LA TAFFARETTE**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la nécessité d'agrandir le Groupe Scolaire, et considérant l'octroi de subvention possible au titre du fonds E.CO.LE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : APPROUVE les projets d'investissement ci-dessous décrits et inscrit au budget de la collectivité les sommes restant à la charge de la commune :

- **Lot N° 1 - Hors d'Eau -Hors air**
Entreprise CANARD - 36,38 Rue d'Orgeval -77120 - Coulommiers
pour un montant hors taxes de 937 843.28 €hors taxes
- **Lot N°2 - Doublage-Cloisons-Faux Plafonds**
I.T.G. - 450 rue de la Fosse aux Anglais - 77190 -DAMMARIE LES LYS
pour un montant de 103 603.90 €hors taxes
- **Lot N°3 - Menuiserie Intérieure :**
DURANT - Route de Choisy - 77230 - MOUSSY-LE-NEUF
pour un montant de 62 573.90 €hors taxes
- **Lot N°4 - Sol et Mur Scellé**
D.EVOLUTION - 4 rue de Londres - 77290 MITRY-MORY
pour un montant de 9 614.00 €hors taxes
- **Lot N°5 - Peinture et Sol Collé**
DAVOUT PEINTURE - 7 Rue Antoine Lavoisier - 77680 ROISSY-EN-BRIE
pour un montant de 61 943.60 € hors taxes
- **Lot N°6 - Plomberie-Chauffage-Ventilation**
SEVESTE - 27 Rue de Strasbourg -77120 COULOMMIERS
pour un montant de 153 126.21 €hors taxes
- **Lot N° 7 - Electricité**
MONFAUCON - 5 rue Denis Papin - 77440 LIZY sur OURCQ
Pour un montant de 73 218.50 €hors taxes

Pour un montant total de 1 401 923.30 euros hors taxes, soit 1 682 307.90 euros TTC.

Article 2 : SOLLICITE l'aide financière du Département dans le cadre du fonds E.CO.LE. pour lesdits travaux.

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire, à signer la convention qui détermine les conditions dans lesquelles le Conseil Général apporte son soutien à la collectivité territoriale pour le versement de la subvention d'investissement au titre du fonds E.CO.LE.

Article 4 : DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune de 2014.

Article 5 : DIT que le Département a autorisé le démarrage des travaux.

URBANISME : AVENANT A LA PROMESSE DE VENTE DU 18 OCTOBRE 2012 CONCERNANT PARCELLE CADASTREE A 665
--

Exposé de Madame Le Maire,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 3 décembre 2010, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à la cession de la parcelle cadastrée A 665.

La promesse de vente a été signée le 18 octobre 2012.

Un premier avenant à la promesse de vente a été signé en date du 24 septembre 2013 afin de substituer la société Groupe Saint Germain à la société SCI Park OLEA pour la réalisation de ladite acquisition et afin de prolonger la promesse jusqu'au 28 février 2014.

Madame le Maire précise que le projet de Casino Drive ayant été abandonné, il est proposé à la société SCI Park OLEA de retravailler sur un nouveau projet commercial mais sans restauration.

Afin de lui laisser le temps de présenter un nouveau projet, il y a lieu d'établir un deuxième avenant à cette promesse de vente stipulant le point suivant :

1°/ Réalisation de la promesse de vente : La réalisation de la vente pourra être demandée par le bénéficiaire jusqu'au VINGT-HUIT DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE (28 décembre 2014) inclusivement.

Aucune autre modification n'est apportée aux stipulations contenues dans la promesse de vente du 18 octobre 2012.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique : **AUTORISE** Madame Le Maire à signer cet avenant, stipulant les modifications de la promesse de vente du 18 octobre 2012 relative à la cession de la parcelle cadastrée A 665, ainsi que tous les documents relatifs à cette vente.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture de la lettre de soutien des enseignants des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire de la Taffarette.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier relatif à l'organisation de la semaine scolaire concernant les écoles de notre commune a été présenté au Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) le 17 décembre 2013 et il a émis un avis favorable pour une application à la rentrée 2014.


Madame le Maire donne lecture de la liste des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) conclus en 2013.

Madame le Maire communique le planning des manifestations à venir.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22h30.



Le Maire,


Mireille MUNCH